



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de la sécurité routière**Groupe d'experts de la signalisation routière****Vingt et unième session**

Genève, 30 mai 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt et unième session** ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 30 mai 2022 à 9 h 30 dans la salle Tempus 2

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement du rapport final du Groupe d'experts et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière.
3. Programme de travail : signaux ne figurant pas dans la Convention.
4. Questions diverses.
5. Dates de la session suivante.
6. Adoption du rapport.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=hUWseX>. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/meetings/practical.html.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/41

2. État d'avancement du rapport final du Groupe d'experts et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière

Le Président fera le point sur l'état d'avancement du rapport final du Groupe d'experts (ECE/TRANS/WP.1/2019/4/Rev.1) et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière (ECE/TRANS/WP.1/2019/5/Rev.1), sur la base des débats qui ont eu lieu à la session du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) qui s'est tenue du 7 au 11 mars 2022.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/2019/4/Rev.1, ECE/TRANS/WP.1/2019/5/Rev.1
et ECE/TRANS/WP.1/179

3. Programme de travail : signaux ne figurant pas dans la Convention

À sa précédente session, le Groupe d'experts a débattu des moyens de recenser et d'évaluer les signaux ne figurant pas dans la Convention de 1968 sur la signalisation routière en vue de leur éventuelle inclusion dans la Convention. Il a décidé de distribuer un questionnaire afin que lui soit communiquée une liste hiérarchisée des domaines de la signalisation qui constituent une priorité pour les gouvernements (document informel n° 1 (février 2022)). Il a également décidé de tenir un certain nombre de réunions informelles afin d'examiner ces priorités avant la présente session. Par la suite, il a tenu quatre réunions informelles et a examiné cinq domaines prioritaires (voir les rapports des réunions informelles des 14 mars, 4 avril, 26 avril et 9 mai 2022). À la présente session, il sera invité à conclure l'examen des questions en suspens et à convenir des recommandations qu'il soumettra au WP.1.

Le secrétariat rappellera au Groupe d'experts que son mandat – qui consiste à mener à bien les travaux en cours sur les signaux routiers « supplémentaires » (c'est-à-dire les signaux qui pourraient éventuellement être inclus dans la Convention de 1968 sur la signalisation routière) – arrivera à terme le 31 décembre 2022. Le Groupe d'experts voudra sans doute examiner la question de savoir s'il aura accompli son mandat avant la fin de 2022.

Document(s)

Document informel n° 1 (février 2022)

4. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

5. Dates de la session suivante

La session suivante du Groupe d'experts devrait se tenir les 3 et 4 novembre 2022, à Genève.

6. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de la session.
